

But de ce document : reprendre les avis et recommandations tels que formulés par l'Organe lors des réunions précédentes et faire le point sur le suivi de ces avis en indiquant de manière succincte ce qui a été mis en place depuis. Le but, en séance, ne sera pas de modifier les avis et recommandations émises précédemment mais sera de recueillir les éventuelles remarques des participants par rapport à l'état d'avancement des dossiers pour lesquels l'Organe avait émis un avis ou une recommandation.

Séance OCBM	Point à l'ordre du jour	Avis de l'OCBM Brabant-Wallon	Qui+ échéance	Etat du suivi au printemps 2023	Statut
Automne 2022	Pt 2. Evaluation des lignes express vers Bruxelles : plans d'action suite aux bilans pour les lignes Louvain-la-Neuve – Etterbeek (E11), Louvain-la-Neuve – Woluwé (E12), Walibi – Etterbeek (E13)	L'Organe prend également acte de la nécessité de voir évoluer la ligne E13 et demande à l'OTW de réaliser les investigations nécessaires en vue de pouvoir déterminer, au niveau tactique, les changements à opérer sur cette liaison. Lors d'une prochaine séance, l'AOT soumettra ceux-ci à l'avis de l'OCBM.	AOT	En attente du retour des investigations de l'OTW	
		L'Organe recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes de démarches préalables, d'adaptation de l'offre et de communication.	OTW		
		Il recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, SNCB, Bruxelles Mobilité) de prendre en main les actions identifiées en termes notamment d'équipements et de signalisation.	Communes, SPW Routes, SNCB, Bruxelles Mobilité	Mise en œuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.	
Printemps 2022	2.2. Réseau cible proposé pour la zone Brabant Ouest en vue de l'édition du Plan Régional de Transport Public (ambitions tactiques)	Sous réserve des résultats de l'étude opérationnelle – car il est difficile de percevoir l'impact du nouveau réseau cible sur l'offre actuelle –, l'Organe souhaite avancer sur base du nouveau réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis début 2021 et aux ajustements réalisés depuis sa séance du 9 décembre 2021.	AOT	P RTP officialisé et transmis à l'OTW le 10/10/2022 ainsi qu'aux communes	Point clos
		Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone pluricommunale de Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Genappe, Iltre, La Hulpe, Lasne, Nivelles, Rebecq, Tubize et Waterloo afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone. Il demande que les experts mobilité (supra-) locaux et les élus communaux des communes concernées ou impactées soient concertés par l'OTW sur les scénarios opérationnels étudiés avant mise en œuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les Communes concernées et sur le projet finalisé de l'offre.	OTW	Concertation en cours avec les communes avant démarche mobilité (point 2 de l'OJ)	
		L'objectif est de présenter le scénario préférentiel d'évolution du réseau TEC sur la zone (évolution, création ou suppression de lignes, modifications de niveaux de service ou d'itinéraires et d'arrêts desservis, identification des impacts sur les usagers actuels et potentiels, ...) et la planification de la mise en œuvre des modifications de l'offre lors de la session de printemps 2023 de l'OCBM du Brabant Wallon, avant validation régionale du scénario final de redéploiement qui sera mis en œuvre par l'OTW sur la zone en 2024.	OTW	Etude opérationnelle en cours. Présentation du scénario préférentiel replanié en automne 2023	
		L'Organe recommande à la Région de ne pas perdre de vue la mise en œuvre de solutions de mobilité locale flexible lors de la mise en œuvre du P RTP et recommande au Ministre Henry de prendre position à ce sujet.	Cabinet Henry	Pas d'avancée	
		L'Organe recommande à l'OTW d'analyser l'accompagnement tarifaire à mettre en œuvre lors de redéploiement de réseau qui amènerait certains usagers à payer un tarif plus élevé qu'actuellement sur certaines liaisons.	OTW	Les mesures de quasi-gratuité participent à cet objectif. Pas d'autre avancée	
Printemps 2022	3.2. Evolution de la ligne E5 Nivelles – Namur : plan d'actions suite au bilan	L'Organe prend acte du premier bilan réalisé de l'offre de la ligne Express E5 et du plan d'actions visant à améliorer, dans l'année qui vient, l'attractivité et l'accessibilité de l'offre sur cette ligne et contribuer ainsi davantage au transfert modal visé par cette offre récente structurante du territoire wallon. Il émet un avis favorable sur les ambitions régionales renforcées (intégrées par l'AOT dans la fiche tactique mise à jour en annexe) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2023/2024.	OTW	Les renforts de ligne ne sont pas envisageables avant 2024 au minimum.	
		Il recommande à l'Opérateur de Transport de Wallonie de mettre en œuvre les actions identifiées en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation de la ligne E5.	OTW	Les arrêts ont fait l'objet d'un screening pour les équipements vélos. La province doit réaliser une étude d'accessibilité des différents arrêts.	
		L'Organe recommande également à l'ensemble des parties prenantes (Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW) de prendre en main les actions identifiées en termes d'accessibilité aux arrêts desservis, de leur confort et la sécurité.	Communes, SPW Routes, BEP, InBW, OTW	Mise en œuvre du plan d'actions par les pilotes identifiés. Le suivi du plan sera réalisé dans le cadre de l'évaluation finale.	
Printemps 2022	Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord (avis d'initiative)	L'Organe recommande au Ministre Henry et au SPW M&I – plus particulièrement à la Direction des routes du Brabant wallon – d'étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur N4 et la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive de l'offre Express.	Cabinet / SPW M&I – Routes BW	Pas d'avancée	
Automne 2021	4.2 Mise en service de la ligne E6 Gembloux-Louvain-la-Neuve-Wavre Nord, 4.4 Evolution de la ligne E4 Nivelles LLN 6.1. Projet TEC à la demande (Navajo) : évaluation et suite	Comme déjà exprimé lors de sa séance du 1 ^{er} octobre 2020, il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW et SPW	Des réunions ont été tenues avec le SPW. Il n'y a pas eu d'avancée sur les aménagements de la N4. Le SPW est ouvert pour des priorités aux feux alors que la demande de l'OTW est une bande bus. Une étude doit être réalisée par la DG de l'OTW faute de budget au SPW.	
		Sa recommandation relative aux aménagements de la N25 pour la ligne E3 s'applique également pour la ligne E4 : il recommande un dialogue étroit entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N25 pour assurer une vitesse commerciale attractive et garantir la fiabilité de cette nouvelle offre. Il propose d'y associer également la Province du Brabant wallon.	OTW et SPW	Pas d'avancée	
		L'Organe marque son intérêt sur le projet pilote exposé et fait part de sa volonté de voir perdurer cette offre de mobilité, le cas échéant avec les ajustements nécessaires en termes d'efficacité et de complémentarité avec les services réguliers. Il recommande également à la Wallonie de mettre en place le cadre nécessaire au développement d'autres solutions publiques de mobilité locale flexible en complément des services réguliers.	OTW Cabinet Henry	Point 4.1 de l'OJ Développement de solutions de TEC à la demande dans les zones de redéploiement	Point clos
Printemps 21	2.1.1. Développement du réseau Express : mises en œuvre 2021 par l'OTW • Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Nivelles (Evolution E2) • Nivelles –Genappe –Court-Saint-Etienne –Louvain-la-Neuve (Evolution E4) • Tubize –Braine-le-Château –Ittre –Braine-l'Alleud (Création E9) • Nivelles –Genappe –Villers-la-Ville –Sombrefre –Namur (Evolution E5) • Nivelles –La Louvière (Création E7)	L'Organe prend acte des évolutions opérationnelles présentées par l'OTW sur les liaisons Express et recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure, notamment ceux destinés à améliorer la vitesse commerciale et la fiabilité des lignes structurantes.	OTW	Les lignes E2, E5, E7 et E9 sont créées ou ont été développées suivant les objectifs du réseau Express cible. La mise en adéquation par rapport à fiche projet de l'AOT de la ligne E3 et de la ligne E4 est prévue au 29 août 2022, sous réserve de l'obtention de l'avis favorable de l'AOT sur la modification opérationnelle. La réunion SPW-OTW du 1 février 2022 n'a pas débouché sur des avancées.	
		L'Organe recommande également que l'OTW étudie les scénarios de la desserte du PAE de Nivelles Sud (depuis La Louvière) en vue d'une mise en œuvre dès 2022.	OTW	Il est privilégié d'utiliser en correspondance les offres existantes entre la gare et le PAE de Nivelles Sud. Point d'attention dans le cadre du redéploiement en cours	
		L'Organe demande que l'OTW planifie les évolutions de l'offre Express pour atteindre les cibles régionales fixées dans les fiches pour lesquels il avait émis un avis favorable (notamment en termes d'offre le samedi).	OTW	Le renforcement de la desserte des différentes lignes sera envisagé en fonction de l'évolution de la fréquentation de ces lignes, des enquêtes et des études de redéploiement de zone. Evaluations des lignes E7 et E9 présentées au point 3.1 et 3.2 de l'OJ	
		L'Organe recommande à l'AOT d'étudier le potentiel de développement d'une offre le samedi sur les lignes structurantes Express desservant Tubize en vue de l'ouverture du shopping de Clabecq en 2023.	AOT	Les analyses opérationnelles seront menées dans le cadre de l'étude de redéploiement de la zone « Brabant Ouest »	
		Enfin, l'Organe recommande à l'OTW d'évaluer l'accessibilité PMR de toutes nouvelles lignes créées et d'en assurer l'information publique.	OTW	Cette question sera examinée au niveau régional par le TEC.	
Automne 20	2.1.1. Ajustement du réseau Express cible 2021	L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible qui lui est soumise pour les liaisons Express suivantes :		La plupart des liaisons Express sont mises en œuvre.	
		• Jodoigne – Grez-Doiceau – Wavre, sans extension à ce stade vers Wavre Nord.	OTW	La création de la liaison Express Jodoigne – Grez-Doiceau – Wavre n'est pas envisagée actuellement par l'OTW. La liaison sera réétudiée dans le cadre du redéploiement de la zone Brabant Est	
		• Jodoigne – Incourt – Perwez – Walhain – Ottignies-Louvain-la-Neuve, avec l'enjeu de l'aménagement pour la desserte de Walhain en termes de sécurité notamment	OTW	L'ajout de la desserte de Walhain (à hauteur de la sortie d'autoroute) sur la ligne E1 Jodoigne – OLLN pas envisagée à ce stade par l'OTW (attente d'un mobipôle).	
		• Jodoigne – Tienen, avec la question encore ouverte sur l'harmonisation de l'offre des opérateurs De Lijn et/ou TEC sur cette liaison	OTW	Étudiée dans le cadre du redéploiement de la zone Est du Brabant wallon en 2023.	
	3.1.2 Création d'une liaison principale Gembloux-Wavre (Nord)	L'Organe recommande un dialogue étroit le plus en amont possible entre l'OTW et la Direction des Routes du SPW M&I pour étudier et réaliser les aménagements d'infrastructure nécessaires sur la N4.	OTW	Depuis octobre 2021, des contacts ont été pris entre l'OTW et le SPW qui envisage uniquement des priorités feu bus et non une bande réservée de part et d'autre du carrefour Corbais (avis négatif pour des raisons de sécurité). L'étude sera faite en 2022. Les aménagements sont financés par l'OTW.	
3.1.3 Impact redéploiement De Lijn sur Leuven	L'Organe prend acte des changements envisagés au réseau de transport en commun flamand de la région de transport de Leuven. Il demande sa prise en compte dans le cadre des prochaines études wallonnes de redéploiement concernant la zone Brabant Wallon centre (dont les communes d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et Wavre) en 2022 et la zone autour de Jodoigne en 2023, à l'exception de la liaison « Beauvechain (Hamme-Mille) – Bruxelles » qui fera l'objet d'un groupe de travail (AOT-OTW-Commune) afin d'analyser la meilleure alternative à mettre en œuvre. L'Organe suggère, dans un second temps, d'étudier la pertinence d'élargir l'amplitude horaire aux soirées afin de couvrir les retours des activités culturelles depuis LLN-Wavre.	AOT OTW	Le groupe de travail n'a pas encore été initié à ce sujet. Sera étudié dans le cadre du redéploiement de la zone Est du Brabant wallon en 2023. Etude à réaliser dans le cadre du redéploiement de la zone centre du Brabant wallon au printemps 2024.		